



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses****111^e session**

Genève, 9-13 mai 2022

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire de la 111^e session* , ** , *****

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le 9 mai 2022 à 10 heures

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Quatre-vingt-quatrième session du Comité des transports intérieurs.
3. État de l'Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR) et questions connexes.
4. Travaux de la Réunion commune RID/ADR/ADN.
5. Propositions d'amendements aux annexes A et B de l'ADR :
 - a) Construction et agrément des véhicules ;
 - b) Propositions diverses.
6. Interprétation de l'ADR.
7. Programme de travail.
8. Questions diverses :
 - a) Économie circulaire et utilisation durable des ressources naturelles ;
 - b) Autres questions.
9. Adoption du rapport.

* Les notes explicatives seront distribuées sous la cote ECE/TRANS/WP.15/257/Add.1.

** Les documents de la session seront disponibles en ligne à l'adresse suivante : <https://unece.org/transport/dangerous-goods>. Cette réunion se déroulera sans support papier. Il n'y aura pas d'exemplaires des documents dans la salle de réunion.

*** Seuls les représentants inscrits pourront y participer. Les représentants sont priés de s'inscrire en utilisant le nouveau système d'inscription de la CEE, à l'adresse suivante : <https://indico.un.org/event/1000482/>.

Les représentants assistant en présentiel à la session doivent, à leur arrivée au Palais des Nations, se faire délivrer un badge d'identification auprès de la Section de la sécurité et de la sûreté située au Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, ils sont invités à contacter le secrétariat par téléphone (poste 71992). Un plan du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles sont disponibles à l'adresse <http://www.unece.org/meetings/practical.html>.

